Image not found or type unknown

Travaux électriques en coproprité

Par **doelle**, le **14/07/2014** à **13:54**

Bonjour,

Un appartement sans électricité en copropriété a été vendu par un copropriétaire, un devis relatif au raccordement a été demandé par l'acheteur pour être raccordé, les 3 autres appartements sont raccordés normalement, la demande du nouveau copropriétaire nécessite une restructuration des branchements existants afin de supporter son raccordement, on demande aux copropriétaires de supporter en partie le coût, ou le logement a été vendu sans électricité et l'acheteur en était informé ? ou c'est à l'ancien copropriétaire de supporter les coûts et de s'assurer de la mise aux normes avant la vente? j'avoue que je n'en sais rien. Merci pour toutes réponses.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés